

ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE DE QUIMPER
SAINT APÔTRE JACQUES, FRÈRE DU SEIGNEUR

Bulletin d'adhésion et cotisation pour l'année 2024

Nom (les deux noms si adhésion famille) :

Prénom (les deux prénoms si adhésion famille) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Adhère(nt) à l'association cultuelle orthodoxe de Quimper, en tant que membre :

- Actif : cotisation annuelle de 40 euros
- Sympathisant : cotisation annuelle de 30 euros
- Famille : cotisation annuelle de 50 euros

Date :

Signature

Les statuts complets sont à votre disposition, et peuvent vous être envoyés sur simple demande, soit par mail, soit par la poste.

Conformément aux statuts, le président de l'association est le prêtre recteur de la paroisse, nommé par l'archevêque.

Michel Tchesnakoff assure la vice-présidence (Marguiller).

Le trésorier est Jean-Bernard Curet et le secrétaire Bernard Guesdon.

En respect de la loi et des statuts, les membres actifs de l'association doivent être des chrétiens orthodoxes. Les autres personnes souhaitant être membres de l'association et qui veulent la soutenir auront la qualité de membres sympathisants (article 5 des statuts).

Afin de soutenir l'association, un virement automatique mensuel ou trimestriel peut aussi être mis en place.

Un reçu fiscal sera établi pour les dons et cotisations sur simple demande.

Merci de remettre le bulletin d'adhésion rempli accompagné du règlement lors d'une prochaine Liturgie.

Vous pouvez aussi le renvoyer accompagné du chèque à :

Jean-Bernard Curet
2, route de Pors Guen
29950 Gouesnach
06 85 73 85 10

Les chèques sont à établir à l'ordre de « Association cultuelle orthodoxe de Quimper »